

**RETRAITE DU SERVICE:—**

Deux catégories: ceux qui prennent leur retraite en vertu de la Loi Calder; ceux dont la retraite est due à la réorganisation, 60.  
 Nombre d'employés à la retraite à l'Imprimerie, — Gratifications, — M. Acland, 769.

**REVISION DES SALAIRES, AUGMENTATIONS:—**

Revision des salaires, — M. Campbell, 199.  
 Augmentation des salaires — Chiffres établissant la comparaison entre les années 1908 et 1923, — M. Ryan, 204-207 — Major McKeand, 221-223.  
 Comparaison entre les Etats-Unis et le Canada au sujet des échelles de traitement, — Melle Inglis, 259-260.  
 Certains faits relativement aux salaires — Salaires attachés aux positions techniques au Canada et aux Etats-Unis, — Dr Swine, 287-290.  
 Vues exprimées dans l'exposé écrit de M. Patterson, 296.  
 Salaire des facteurs de Winnipeg, — M. Elrick, — 429.  
 Lettre du premier ministre: revision des salaires, — M. Elrick, 436.  
 Invoque la revision ascendante des salaires et l'abolition du boni, — M. Colvin, 555.  
 Augmentation annuelle de \$60 au ministère des Douanes: un sujet de plainte, — M. Burns, 564.  
 La réglementation des salaires devrait repasser sous le contrôle du gouvernement, — Sir Joseph Pope, 634.  
 Il y a peu d'avantages de les voir approuvés par la Commission, — M. Coolican, 735.  
 Croit qu'il y a certaines positions qui sont bien rémunérées si on les compare avec d'autres de l'extérieur mais il y en a d'autres qui ne sont pas si bien payées — Si une revision doit avoir lieu il faut obtenir les hommes compétents et non pas faire encore un fiasco, — M. Saunders, 782.

**SAUNDERS, DR:—**

La retraite du Dr Saunders — Service signalé qu'il a rendu au pays — Le blé Marquis — Recommandation, — M. Jameson, 959-961.

**SECRÉTAIRES PARTICULIERS, TRAITEMENT DES:—**

Allocation spéciale de \$600 plus le traitement régulier — Retourner à leur classification originale lorsqu'ils cessent d'être secrétaires particuliers, — M. Hunter, 675-676.  
 Peuvent recevoir le traitement fixé par le Gouverneur en conseil — Le ministre peut faire venir du dehors le secrétaire particulier de son choix, — Dr Roche, 675.  
 Voir aussi les pages 879-880, 914, 963-964: amendement suggéré à l'article 49 de 1918.

**SERVICE CIVIL, LOI DE LA RETRAITE DU (CALDER), 1920:—**

La durée du service, un facteur — Ne s'applique pas au service intérieur seulement, — M. Patching, 59 — Dispositions et suggestions, — M. Campbell, 197 — Classes d'employés non éligibles aux termes de la Loi Calder: recommandation au conseil, — M. Patterson, 363.  
 N'est pas une application assez vaste pour couvrir bien des cas, — M. O'Connor, 475.  
 Depuis 1920 a eu pour effet de produire une économie surprenante à cause du grand nombre d'employés âgés qui n'avaient pas contribué à un fonds de retraite et qui ont bénéficié des allocations autorisées par la loi, — Mlle Inglis, 255.  
 A grandement aidé lors de la réorganisation du ministère, — M. Desbarats, 744.  
 Mise à la retraite de M. Hooper du ministère du Travail, — M. Acland, 774.  
 Croit qu'il serait très à propos de la maintenir en vigueur pendant une autre année afin de dégager graduellement le service, — M. Jameson, 966.

**SERVICE CIVIL, LOI DU:—**

Dispositions de la loi mentionnées au cours des dépositions:—  
 Article 39 de 1918 relativement aux personnes éligibles, 30.  
 Article 4 (3) relativement aux devoirs des chefs de ministères et autres envers la Commission en vue de faciliter le service de renseignements, 31.  
 Article 38A de 1918 révoqué en 1921 relativement à de nouvelles exemptions, 79-881.  
 Article 28 (3) de 1919 relativement à l'abolition des positions: le témoin prétend que c'est là porter atteinte au principe de la permanence de l'emploi, — M. Campbell, 194.  
 Article 21 de 1908 relativement aux positions "d'une autre nature particulière" — Major McKeand, 238 — M. Newcombe, 688 — M. Colvin, 558 — Dr Roche, 860.  
 Article 18 de 1908: Sur la recommandation du sous-ministre approuvée par le ministre la Commission doit fournir les employés nécessaires pour les positions permanentes ou temporaires, — M. O'Connor, 459 — Examen des griefs au sujet de cet article, — Dr Roche, 853.